



AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
 AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11
 AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
 AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési.

Personnes responsables de l'exécution du travail:	RAPPORT n°: <u>R009640598 Gem</u>
Nom, Prénom: <u>el SoPeip PH</u>	Membre n°:
N° de TVA:	Installation: Nom: <u>el SoPeip PH</u>
ou n° de la carte d'identité:	Adresse: <u>ehée de Diamant 350</u>
Distributeur: <u>ELECTRAbe?</u>	<u>Jambes</u>
	Date de visite: <u>04/08/04</u>
	Propriétaire ou Mandataire: Tél.:
Compteur: n°: index: <u>A.P. Pacer</u>	Nom, Prénom: <u>idem</u>
Type de comptage: <input checked="" type="checkbox"/> jour <input type="checkbox"/> bihoraire <input type="checkbox"/> nuit	Adresse: <u>Avenue des Acacias 68</u>
	Demandeur: <u>el SoPeip PH</u>

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire
 Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE art. 86 87 88 95 RGPT

Installation conçue pour la tension de 230 V, AC, Protection branchement: A Type: A.P. Pacer max 40A
 Description du branchement: Type câble: EXVB Section: 4 x 2.5 mm²
 Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 3
 Type de prise de terre: riquets Résistance de dispersion: 20 Ohms Isolement général: +50 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>COMMENTS:</u>		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Le différentiel général était ~~la~~ été plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 04/08/2009 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE ~~EST~~ EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION - ~~EST~~ PEUT ETRE - ~~NE PEUT PAS ETRE~~ - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service

Annexes: schémas
 VISA DU DISTRIBUTEUR:

Vo par Net Management
Le 16/09/09

Pour le Directeur général
 Nom, N° Agent, Signature

0964
FPahaut-c



AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
 AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11
 AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
 AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési.

Personnes responsables de l'exécution du travail:	RAPPORT n°: 90096405986em
Nom, Prénom: M. SORPEL PH	Membre n°:
N° de TVA:	Installation: Nom: M. SORPEL PH
ou n° de la carte d'identité:	Adresse: Rue de Diamant 350
Distributeur: Electrabep	50mbes
	Date de visite: 09/08/04
	Propriétaire ou Mandataire: Tél.:
Compteur: n°: index: A placer	Nom, Prénom: M. SORPEL PH
Type de comptage: <input checked="" type="checkbox"/> jour - <input type="checkbox"/> bihoraire - <input type="checkbox"/> nuit -	Adresse:
	Demandeur: M. SORPEL PH

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire
 Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. 86 87 88 95 RGPT

Installation conçue pour la tension de 3.1400 V, AC, Protection branchement: A Type: A placer Max 40A
 Description du branchement: Type câble: EKV B Section: 4 x 25 mm²
 Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 10
 Type de prise de terre: piquet Résistance de dispersion: 20 Ohms Isolement général: 150 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>Rue de Craussee</u>	<u>équipotentielle en attente</u>

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Le différentiel général ~~est~~ a été plombé
 L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 09/08/2004 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:
 LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE EST ~~EST PAS~~ - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISSES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION ~~EST~~ PEUT ETRE ~~NE PEUT PAS ETRE~~ - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le
 Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service

Annexes: Schémas
 VISA DU DISTRIBUTEUR: Vapor Net Management
 Le 16/09/04
 Pour le Directeur général 0964
 Nom, N° Agent, Signature Florent



- AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
- AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11
- AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
- AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési.

Personnes responsables de l'exécution du travail: Nom, Prénom: <u>M^r Sapeel PH</u> N° de TVA: _____ ou n° de la carte d'identité: _____ Distributeur: <u>Electrabel</u> _____ Compteur: n°: _____ index: <u>A Placer</u> Type de comptage: <input checked="" type="checkbox"/> jour - <input type="checkbox"/> bihoraire - <input type="checkbox"/> nuit - _____	RAPPORT n°: <u>90096405986er</u> Membre n°: _____ Installation: Nom: <u>M^r Sapeel PH</u> Adresse: <u>crée de diamant 350</u> <u>Sambes</u> Date de visite: <u>04/08/04</u> Propriétaire ou Mandataire: Tél.: _____ Nom, Prénom: <u>idem</u> Adresse: _____ Demandeur: <u>M^r Sapeel PH</u>
--	--

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire
 Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. 86 87 88 95 RGPT _____

Installation conçue pour la tension de 3x400 V, AC, Protection branchement: _____ A Type: A place class 400
 Description du branchement: _____ Type câble: EXLB Section: 4 x 25 mm²
 Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 11
 Type de prise de terre: qqquel Résistance de dispersion: 20 Ohms Isolement général: 450 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>1^{er} étage:</u>	<u>equi potentielle a attente</u>	

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Le différentiel général ~~est~~ a été plombé
 L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 04/08/2004 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.
 Conclusion:
 LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE EST ~~NE PAS~~ - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION ~~EST~~ PEUT ETRE ~~NE PAS ETRE~~ - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le _____
 Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service

Annexes: Schémas
 VISA DU DISTRIBUTEUR: _____
 Pour le Directeur général
 Nom, N° Agent, Signature: 0964
F. Rabaute



- AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
- AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11
- AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
- AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési.

Personnes responsables de l'exécution du travail: Nom, Prénom: <u>M. SORPEL PH</u> N° de TVA: _____ ou n° de la carte d'identité: _____ Distributeur: <u>ELECTRABEL</u> _____ Compteur: n°: _____ index: <u>A placer</u> Type de comptage: <input checked="" type="checkbox"/> jour - <input type="checkbox"/> bihoraire - <input type="checkbox"/> nuit - _____	RAPPORT n°: <u>R 00964 0 598 Gen</u> Membre n°: _____ Installation: Nom: <u>et SORPEL PH</u> Adresse: <u>CRÉE de D'OMONT 350</u> <u>SOMMES</u> Date de visite: <u>04/08/04</u> Propriétaire ou Mandataire: Tél.: _____ Nom, Prénom: <u>et SORPEL PH</u> Adresse: _____ Demandeur: <u>M. SORPEL PH</u>
---	--

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire
 Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE art. 86 87 88 95 RGPT

Installation conçue pour la tension de 3x400 V, AC, Protection branchement: _____ A Type: A placer et 40A
 Description du branchement: _____ Type câble: EXV B Section: 4 x 25 mm²
 Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 18
 Type de prise de terre: Riquets Résistance de dispersion: 20 Ohms Isolement général: 150 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>Mezzanine: 9° étage</u>	<u>equipotentielle en offerte</u>	

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Le différentiel général ~~était~~ a été plombé
 L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 04/08/2009 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:
 LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION ~~ETAIT~~ PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le _____
 Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service

Annexes: Schémas
 VISA DU DISTRIBUTEUR: _____

Le 16/09/04

Pour le Directeur général
 Nom, N° Agent, Signature 0964 Florent